

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue le **mardi 4 avril 2023 à 19 h 03** à la mairie située au 110, rue des Loisirs à Saint-Pierre-les-Becquets.

À laquelle sont présents :

Monsieur Eric Dupont, maire
Monsieur Claude Durand, conseiller siège no 1
Monsieur Jean-Lorrain Lafond, conseiller siège no 2
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3
Monsieur Gilles Marchand, conseiller siège no 4
Monsieur Michaël Tousignant, conseiller siège no 5
Monsieur Louis-Vincent Legault, conseiller siège no 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Eric Dupont.

Est également présente :

Madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023
4. **DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 6.1 Approbation du paiement des dépenses mensuelles
 - 6.2 Annulation de facture - Bris d'aqueduc 4-12-2015
 - 6.3 Aide financière - FADOQ
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**
8. **RÉSEAU ROUTIER**
 - 8.1 Mandat pour le Rang Saint-Charles phase 2
 - 8.2 Achat d'affiches de nom de rue
 - 8.3 Achat d'une station de réparation de vélo
9. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9.1 Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal
 - 9.2 Mandat pour une étude écologique et biologique - projet Siméon-Charland
 - 9.3 Ajustement des tarifs de camionnage en vrac - janvier 2023
 - 9.4 Ajustement du prix du carburant - janvier 2023
 - 9.5 Ajustement des tarifs de camionnage en vrac - février 2023
 - 9.6 Ajustement du prix du carburant - février 2023
10. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
11. **URBANISME ET BÂTIMENT**
 - 11.1 Nombre de permis en mars 2023
 - 11.2 Acquisition d'une partie de la rue du Foyer

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

11.3 Renouvellement - GROBEC

12. **LOISIRS ET CULTURE**

- 12.1 Achat d'une surfaceuse électrique - aréna
- 12.2 Réparation des appareils à la salle d'entraînement ESLS
- 12.3 Achat d'un écran d'ordinateur - bibliothèque
- 12.4 Achat de carte d'affaires magnétique
- 12.5 Projet citoyen
- 12.6 Demande au MCC pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

13. **AFFAIRES NOUVELLES**

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 03 par monsieur Eric Dupont, maire de Saint-Pierre-les-Becquets. Il souhaite la bienvenue à tous.

69-04-2023

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault
APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel et en laissant le point affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. **PROCÈS-VERBAL**

70-04-2023

3.1. **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault
APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. **DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE**

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

La liste de correspondance est déposée et le conseil en prend acte.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 05 et se termine à 19 h 06.

6. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

71-04-2023

6.1. Approbation du paiement des dépenses mensuelles

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve le paiement des dépenses mensuelles totalisant un montant de 437 550,43 \$ (Salaires: 29 959,93 \$); (Fournisseurs: 407 590,50 \$), tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

72-04-2023

6.2. Annulation de facture - Bris d'aqueduc 4-12-2015

ATTENDU que le 4 décembre 2015, une facture a été envoyée dû à un bris sur l'aqueduc à la plage Poisson;

ATTENDU que plusieurs discussions ont eu lieu entre les parties;

ATTENDU que le total de la facture s'élève à 3 900,50 \$ et n'a jamais été payée à ce jour;

ATTENDU que le conseil municipal ne désire pas entreprendre des procédures judiciaires pour obtenir paiement de cette facture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE la facture au montant de 3900,50 \$, attribuée au numéro de client 5234, soit passée aux mauvaises créances;

QUE l'inspecteur municipal ne soit plus autorisé à aller réparer un bris d'eau à cet endroit, car cette conduite d'eau potable est sur des terrains privés;

QU'une entente devra être signée avec les propriétaires avant la réparation d'un bris par la Municipalité à la Plage Poisson;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 190 00 000 (mauvaises créances).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

73-04-2023

6.3. Aide financière - FADOQ

ATTENDU que Club FADOQ (Club de Saint-Pierre-les-Becquets) a déposé une demande d'aide financière équivalant au montant de la remise des taxes municipales;

ATTENDU que la Municipalité devra payer pour ses propres locations de la salle appartenant au Club FADOQ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite contribuer au mieux-être de ses personnes âgées et accepter la demande d'aide financière telle que déposée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte de verser la somme de 2 062,18 \$ totalisant les taxes municipales pour une année (2023) en aide financière;

QUE le conseil demande aux représentants du Club FADOQ de Saint-Pierre-les-Becquets de présenter à chaque année une demande d'aide financière à la Municipalité et de déposer leurs états financiers annuels;

QUE le conseil autorise le versement de la somme de 2 062,18 \$ au Club FADOQ de Saint-Pierre-les-Becquets, en avril;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 130 00 499 (dons).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

8. RÉSEAU ROUTIER

74-04-2023

8.1. Mandat pour le Rang Saint-Charles Est phase 2

ATTENDU que la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets a procédé à un appel d'offres public (SEAO) pour les travaux de la réfection du rang Saint-Charles Est - Phase 2;

ATTENDU que six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le jeudi 16 mars 2023 à 10 heures en présence de six témoins;

ATTENDU que les soumissions reçues sont conformes au devis :

| Soumissionnaires | Prix | Conformité |
|-------------------------|-----------------------|-------------------|
| Roxboro Excavation Inc. | 574 037,84 \$ + taxes | oui |
| L4 Construction Inc. | 631 625,10 \$ + taxes | oui |
| Dilicontracto Inc. | 686 112,49 \$ + taxes | oui |

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

| | | |
|--------------------------------------|-----------------------|-----|
| Sintra Inc. | 699 400,00 \$ + taxes | oui |
| Pavage Centre Sud du Québec Inc. | 723 943,75 \$ + taxes | oui |
| Construction et pavage Boisvert Inc. | 805 627,30 \$ + taxes | oui |

ATTENDU que le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki a été mandaté pour effectuer l'analyse des soumissions et des documents dans l'appel d'offres public;

ATTENDU que le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki recommande l'adjudication du contrat à Roxboro Excavation Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Roxboro Inc. au montant de 574 037,84 \$ plus taxes pour la réfection du rang Saint-Charles Est - phase 2 comme décrite dans le devis;

QUE ce projet de réfection phase 2 a été présenté dans le cadre du volet accélération du programme d'aide à la voirie locale pour un maximum d'aide équivalant à 60 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

75-04-2023

8.2. Achat d'affiches de nom de rues

ATTENDU que le projet d'assainissement va se terminer à la fin juillet;

ATTENDU que les panneaux du nom des rues sont vieillissants et plusieurs sont non conformes;

ATTENDU que le conseil désire améliorer l'esthétique et la vision de la Municipalité avec des nouvelles affiches de nom des rues sur des nouveaux poteaux conformes aux normes;

ATTENDU que le choix des élus pour les nouvelles affiches de rue sera NR-004 de couleur bleue avec le logo municipal et les nouveaux poteaux Nex Tube de Signalisation Lévis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à dresser la liste de nom des rues ainsi que les pancartes d'arrêt;

QUE le conseil octroie le mandat de fournir ces affiches et poteaux à Signalisation Lévis pour un montant approximatif de 25 000 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 355 00 649 (achat panneaux de signalisation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

76-04-2023

8.3. Achat d'une station de réparation de vélo

ATTENDU que la Route verte se pédale en tout confort et en toute sécurité grâce à des voies cyclables normées et dotées d'une bonne signalisation;

ATTENDU que la Route verte passe dans notre Municipalité;

ATTENDU qu'une station de réparation de vélo dans la cour du presbytère serait utile pour les touristes à vélo;

ATTENDU que deux modèles de station de réparation de vélo ont été déposés au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil achète une station de réparation de vélo de Biciborne au montant de 3 257 \$ taxes et frais de transport inclus;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 03 310 30 001 (immobilisations - autres).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal, à titre d'opérateur en eau potable, dépose ses rapports mensuels de suivi de la qualité de l'eau. Le conseil en prend acte.

77-04-2023

9.2. Mandat pour une étude écologique et biologique - projet Siméon-Charland

ATTENDU qu'une étude de caractérisation écologique et une étude de sensibilité de cours d'eau sont requises dans le cadre du projet de développement de la rue Siméon-Charland;

ATTENDU que la rue Siméon-Charland est la propriété de la Municipalité;

ATTENDU que tous les éléments exigés dans la Loi sur la Qualité de l'environnement (LQE) ainsi que dans le règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (RLRQ) - ci-après appelé le REAFIE, devront être conformes pour une éventuelle demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE;

ATTENDU que l'étude de sensibilité du cours d'eau récepteur en aval de l'émissaire pluvial permettra de définir le niveau de contrôle des matières en suspensions (MES) applicables;

ATTENDU que deux demandes de prix ont été adressées à :

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

| | |
|-----------------|----------------------|
| Groupe Synergis | 13 975 \$ plus taxes |
| Englobe | 8 250 \$ plus taxes |

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond
APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil mandate Englobe pour l'étude écologique et biologique au montant de 8 250 \$ plus taxes pour le projet de développement de la rue Siméon-Charland;

QUE les frais de cette étude soient divisés entre C.J. Picard et la Municipalité à 50 % chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

78-04-2023

9.3. Ajustement des tarifs de camionnage en vrac - janvier 2023

ATTENDU que selon l'article 7.7.1 du CCDG, deux ajustements sont prévus pour les tarifs de camionnage en vrac, soit un ajustement des tarifs pour 2022 (article 7.7.1.5) et un ajustement des tarifs pour le prix du carburant (article 7.7.1.6);

ATTENDU que le montant demandé par l'entrepreneur a été corrigé pour exclure les camions dont les services ne sont pas fournis par un titulaire de permis de courtage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand
APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la directive de changement PA-C01 au montant de 5 185,10 \$ plus taxes concernant l'ajustement des tarifs de camionnage en vrac pour le mois de janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

79-04-2023

9.4. Ajustement du prix du carburant - janvier 2023

ATTENDU que selon l'article 8.9 du CCDG, un montant d'ajustement est établi selon la fluctuation du prix moyen mensuel du carburant applicable à l'ensemble des éléments identifiés au bordereau de terrassement et fondation de chaussée selon l'article 8.9 du CCDG;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant
APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la directive de changement PA-C02 au montant de 40 445,86 \$ plus taxes concernant l'ajustement du prix du carburant (article 8.9 du CCDG) pour le mois de janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

80-04-2023

9.5. Ajustement des tarifs de camionnage en vrac - février 2023

ATTENDU que selon l'article 7.7.1 du CCDG, deux ajustements sont prévus pour les tarifs de camionnage en vrac, soit un ajustement des tarifs pour 2022 (article 7.7.1.5) et un ajustement des tarifs pour le prix du carburant (article 7.7.1.6);

ATTENDU que le montant demandé par l'entrepreneur a été corrigé pour exclure les camions dont les services ne sont pas fournis par un titulaire de permis de courtage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la directive de changement PA-C01 au montant de 3 617,19 \$ plus taxes concernant l'ajustement des tarifs de camionnage en vrac pour le mois de février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

81-04-2023

9.6. Ajustement du prix du carburant - février 2023

ATTENDU que selon l'article 8.9 du CCDG, un montant d'ajustement est établi selon la fluctuation du prix moyen mensuel du carburant applicable à l'ensemble des éléments identifiés au bordereau de terrassement et fondation de chaussée selon l'article 8.9 du CCDG;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la directive de changement PA-C02 au montant de 1 162,59 \$ plus taxes concernant l'ajustement du prix du carburant (article 8.9 du CCDG) pour le mois de février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. URBANISME ET BÂTIMENT

11.1. Nombre de permis en mars 2023

L'inspecteur en bâtiment et en environnement a délivré 3 permis en mars 2023 pour un montant total de 36 900 \$.

11.2. Acquisition d'une partie de la rue du Foyer

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

Reportée à une séance ultérieure.

82-04-2023

11.3. Renouveaulement - GROBEC

ATTENDU que le conseil désire être membre de GROBEC (Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour);

ATTENDU que le coût d'adhésion est de 75 \$ pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets adhère à GROBEC pour un montant de 75 \$;

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 130 00 494 (cotisations versées à associations et abonnements).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. LOISIRS ET CULTURE

83-04-2023

12.1. Achat d'une surfaceuse électrique - aréna

ATTENDU que la surfaceuse au propane actuellement utilisée à l'aréna régional est vieillissante (51 ans) et demande des réparations imminentes d'un montant d'au moins 9 160,41\$;

ATTENDU qu'éventuellement il ne sera plus possible d'utiliser des surfaceuses au propane dans les arénas du Québec en raison des émanations produites par celles-ci;

ATTENDU qu'une surfaceuse électrique de marque Zamboni, modèle 552AC, année 2008 (la « Surfaceuse ») est présentement en vente par M. Michel Arsenault, personnellement ou via une société liée à ce dernier (le « Vendeur »);

ATTENDU que la Municipalité est partie, conjointement avec les municipalités de Deschailons-sur-St-Laurent, Parisville, Fortierville, Ste-Françoise, Ste-Cécile-de-Lévrard, Ste-Sophie-de-Lévrard, Ste-Marie-de-Blandford et Manseau (les « Municipalités partenaires »), à une entente relative au maintien et à l'entretien de l'aréna régional qui prévoit, entre autre, la répartition des frais des nouvelles acquisitions entre chacune d'elles (l'« Entente »);

ATTENDU que la Municipalité et les Municipalités partenaires à l'Entente désirent procéder à l'achat de la Surfaceuse du Vendeur pour un montant de 10 000\$ plus taxes;

ATTENDU que la Municipalité et les Municipalités partenaires prennent acte des montants de l'ordre de 25 500 \$ qui devront être ajoutés au prix d'achat ci-avant afin de procéder au changement des batteries et aux réparations mineures requises à la Surfaceuse de même qu'aux ajouts et modifications aux installations

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

électriques et physiques existantes de l'aréna à réaliser afin de permettre le rangement et la recharge des batteries de la Surfaceuse;

ATTENDU qu'il y a lieu d'approuver l'achat, par la Municipalité et ses Municipalités partenaires, de la Surfaceuse, aux prix, conditions et modalités ci-avant décrits;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser monsieur Eric Dupont, Maire de la Municipalité ainsi que madame Martine Lafond, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, à agir pour et au nom de la Municipalité en regard de l'achat de la Surfaceuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité achète, avec ses Municipalités partenaires à l'Entente, la Surfaceuse du Vendeur aux prix, conditions et modalités ci-avant décrits.

QUE monsieur Eric Dupont, Maire de la Municipalité ainsi que madame Martine Lafond, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, soient autorisés à agir, pour et au nom de la Municipalité, en regard de l'achat de la Surfaceuse;

QUE monsieur Eric Dupont, Maire de la Municipalité ainsi que madame Martine Lafond, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, soient autorisés à poser, pour et au nom de la Municipalité, tous les gestes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles pour donner effet aux présentes, dont notamment la signature d'un contrat d'achat avec Le Vendeur de même que tous autres documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

84-04-2023

12.2. Réparation des appareils à la salle d'entraînement ESLS

ATTENDU que des équipements à la salle d'entraînement doivent être réparés selon le rapport du technicien Francis Lepage;

ATTENDU qu'une estimation a été déposée par ce dernier au montant approximatif de 4 000 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte que monsieur Francis Lepage répare les appareils à la salle d'entraînement selon l'estimation qui a été déposée;

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 701 91 526 (entretien, réparation équipements).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

85-04-2023

12.3. Achat d'un écran d'ordinateur - bibliothèque

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU qu'un écran d'ordinateur doit être acheté à la bibliothèque, car l'ancien n'est pas compatible avec les nouveaux portables;

ATTENDU qu'Infoteck a déposé une soumission au prix de 154,94 \$ plus taxes pour un écran Samsung 22 pouces;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'achat d'un écran d'ordinateur Samsung 22 pouces pour la bibliothèque au montant de 154,95 \$ plus taxes d'Infoteck;

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 702 30 414 (informatique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

86-04-2023

12.4. Achat de carte d'affaires magnétique

ATTENDU que la bibliothèque a changé ses heures d'ouverture;

ATTENDU que des cartes d'affaires magnétiques seront données aux abonnés de la bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'achat de 500 cartes d'affaires magnétiques auprès de Buropro au montant de 310 \$ plus taxes;

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 702 30 341 (publicité, articles promotionnels).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

87-04-2023

12.5. Projet citoyen

ATTENDU que la Municipalité a approuvé un budget de 5 000 \$ pour la réalisation d'un projet citoyen rassembleur et communautaire à être réalisé au cours de l'année 2023;

ATTENDU qu'un seul projet en bonne et due forme a été déposé auprès de la Municipalité remplissant les conditions pour sa réalisation, à savoir un événement estival communautaire et rassembleur accessible pour tous les citoyens de la Municipalité, lequel projet citoyen est désigné sous le nom de « Pique-nique Musical du Presbytère » et déposé par Louise St-Pierre et Jocelyn Dubé, citoyens de la Municipalité;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU qu'il y a lieu que la Municipalité approuve le projet citoyen « Pique-nique Musical du Presbytère », tel que soumis et octroie la totalité de la somme de 5 000 \$ réservée à cette fin à ce projet.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité approuve le projet citoyen soumis par Louise St-Pierre et Jocelyn Dubé, lequel est désigné sous le nom « Pique-Nique Musical du Pesbytère » et octroie la totalité de la somme de 5 000 \$ réservée à cet effet;

QUE madame Martine Lafond, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, soit autorisée à poser, pour et au nom de la Municipalité, tous les gestes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

88-04-2023

12.6. Demande au MCC pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

ATTENDU que les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

ATTENDU que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

ATTENDU que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

ATTENDU que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

importe l'âge du bâtiment ou d'une soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

QUE la Municipalité demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

QUE la Municipalité transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 24 et se termine à 19 h 29.

89-04-2023

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. Eric Dupont, maire

**Mme Martine Lafond, directrice
générale et greffière-trésorière**